



Conseil économique et social

Distr. générale
6 mai 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

New York, 1er-26 juillet 2002

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

Programme à long terme d'aide à Haïti

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 2001/25 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2001, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de fond de 2002, sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti et sur les modalités pratiques de son exécution.

Le rapport donne un aperçu général de la situation en Haïti depuis 2001, y compris la crise politique et institutionnelle que traverse le pays et ses répercussions sur la situation économique générale et sur l'aide publique au développement qui est en baisse.

C'est dans ce contexte difficile que le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leur assistance dans divers domaines, notamment la gouvernance et l'état de droit, dans le cadre des activités de transition faisant suite à la Mission internationale civile d'appui en Haïti, ainsi que la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida. Des informations sont fournies concernant ces activités et les progrès réalisés dans l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti, notamment une mise à jour concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

* E/2002/100.

** Le document a été soumis tardivement aux services de conférence sans la note demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, dans lequel l'Assemblée a décidé que, en cas de soumission tardive d'un rapport, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document.



Introduction

41. Ayant été invité par le Conseil de sécurité à promouvoir le développement durable en Haïti¹, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 1999/4 du 7 mai 1999, créé un groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Le Groupe a entrepris une mission d'évaluation dans ce pays, tenu de vastes consultations et présenté des recommandations au Conseil (E/1999/103).

42. Donnant suite aux recommandations du Groupe consultatif ad hoc, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 1999/11 du 27 juillet 1999, prié le Secrétaire général, en consultation avec le Gouvernement haïtien, de prendre les mesures nécessaires à la mise au point à titre prioritaire d'une stratégie et d'un programme à long terme d'aide à Haïti. Le Conseil a également demandé au Secrétaire général de lui soumettre, à sa session de fond de 2000, un rapport sur l'exécution du programme.

43. Des rapports sur l'état d'exécution du programme à long terme d'aide à Haïti ont ainsi été présentés au Conseil à ses sessions de fond de 2000 et 2001 (voir E/2000/63 et E/2001/67). Dans sa résolution 2001/25 du 26 juillet 2001, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de fond de 2002, sur les progrès réalisés sur l'élaboration d'un programme à long terme d'aide à Haïti et sur les modalités pratiques de son exécution.

I. Situation générale nationale et contexte économique

Contexte national en matière politique et de sécurité

44. À la suite des élections législatives et locales contestées de mai 2000 qui ont vu la victoire du parti au pouvoir Fanmi Lavalas, la crise politique et économique larvée en Haïti s'est aggravée, entraînant une polarisation plus poussée entre la classe politique et la société civile. L'Organisation des États américains (OEA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'amis d'Haïti mis en place par le Secrétaire général ont exprimé leurs vives inquiétudes au Gouvernement haïtien et indiqué que le fait de ne pas corriger les irrégularités qui ont entaché les

élections aurait une incidence sur les conditions d'octroi au pays de l'aide publique au développement et entraîneraient son réacheminement par le biais des organisations non gouvernementales. Les élections présidentielles de novembre 2000 se sont déroulées malgré le boycott de l'opposition et sans aucune assistance internationale officielle. La période préélectorale a été marquée par un climat de violence et d'intimidation. Selon le Conseil électoral provisoire, le taux de participation était d'environ 60 %, tandis que des sources indépendantes faisaient état d'un taux de 10 à 20 %. Jean-Bertrand Aristide a été élu et est entré en fonctions pour la deuxième fois en février 2001. Le 1er mars 2001, le Parlement a approuvé son choix pour les fonctions de premier ministre en la personne de Jean-Marie Chérestal, qui a rendu sa démission en janvier 2002 à la suite de critiques contre son gouvernement. Un nouveau Premier Ministre, Yvon Neptune, a prêté serment en mars 2002 avec pour mandat de rechercher un règlement à la crise politique. Il a depuis nommé un ministre chargé de faciliter le dialogue et le processus de négociation avec l'opposition.

45. L'année 2001 a été marquée par plusieurs incidents majeurs en matière de sécurité en Haïti, notamment des attaques contre l'école de police en juillet 2001 et le palais présidentiel le 17 décembre 2001, qui ont été suivies, dans les deux cas, par des actes de violence contre des membres de l'opposition et les médias. Une émeute survenue dans le pénitencier national en novembre 2001 a été violemment réprimée. Dans le cadre de la politique de non-tolérance de la criminalité appliquée par le Président Aristide, de plus en plus de mesures répressives sont prises. La situation générale en matière de droits de l'homme n'a cessé de se détériorer en 2001, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme faisant de plus en plus l'objet d'intimidations et d'attaques. Dans son rapport final de mars 2001 présenté à la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/2001/106), l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Adama Dieng, a déploré la détérioration de la situation en matière d'administration de la justice et fait le constat selon lequel, en toile de fond de la polarisation politique, s'incruste une violence quotidienne. En mars 2002, le Secrétaire général a nommé un nouvel expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti en la personne de Louis Joinet.

46. Comme suite à la clôture de la Mission internationale civile d'appui en Haïti (MICAH) en février 2001 et du départ du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, il est revenu au premier chef à l'OEA la responsabilité de fournir un appui international au processus de négociation entre le parti au pouvoir et la Convergence démocratique (coalition de 15 partis d'opposition) visant à parvenir à un accord pour mettre fin à la crise politique. De nombreuses missions de bons offices et de médiation, conduites par le Secrétaire général ou le Secrétaire général adjoint de l'OEA, ont eu lieu en 2001 sans guère de progrès. Le 5 juin 2001, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté la résolution AG/RES. 1831 (XXI-0/01) intitulée « Appui à la démocratie en Haïti » dans laquelle elle a lancé un appel aux partis pour qu'ils s'engagent à trouver une solution à la crise. L'Assemblée a également invité le Secrétaire général de l'OEA à créer un groupe d'amis d'Haïti, composé d'États membres de l'OEA et d'observateurs permanents intéressés, qui sera appelé à lui fournir une assistance dans ses efforts. Le Groupe d'amis a été créé en septembre 2001.

47. Le 16 janvier 2002, le Conseil permanent de l'OEA a adopté la résolution CP/RES. 806 (1303/02), intitulée « La situation en Haïti », dans laquelle il a demandé le rétablissement d'un climat de sécurité propre à créer les conditions nécessaires à la reprise des négociations politiques, y compris la réalisation d'une enquête approfondie et indépendante sur les événements liés au 17 décembre 2001, et décidé de mettre en place une mission de l'OEA visant à renforcer la démocratie en Haïti. Comme suite à cette résolution, le Gouvernement haïtien a adressé une invitation officielle à la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour effectuer une visite sur le terrain en vue de consulter la société civile, les partis politiques et le Gouvernement et d'évaluer la situation des droits de l'homme en Haïti. Une première délégation s'est rendue en Haïti du 19 au 22 février 2002. Le 1er mars 2002, un accord est intervenu entre l'OEA et le Gouvernement haïtien concernant le mandat de la mission, qui devrait couvrir la sécurité, la justice, les droits de l'homme et la démocratisation, la bonne gouvernance et la mise en place d'institutions. Une commission d'enquêteurs indépendants est arrivée en Haïti au début d'avril 2002 pour entamer l'enquête sur les événements liés au 17 décembre 2001, la mission complète devant commencer ses activités au plus tard à la fin d'avril 2002.

48. Parallèlement, les relations entre Haïti et la République dominicaine ont connu une amélioration notable. Le Fonds international Hispaniola a été créé en vue d'orienter les crédits provenant de l'allègement de la dette consentie par les donateurs bilatéraux vers des projets bilatéraux dominico-haïtiens de développement, l'accent étant mis en particulier sur la pauvreté dans les zones frontalières. Plusieurs échanges et réunions de délégations de haut niveau ont eu lieu pendant l'année, qui ont débouché sur un sommet présidentiel le 16 janvier 2002. Le 8 avril 2002, les Présidents haïtien, Jean-Bertrand Aristide, et dominicain, Hipólito Mejía, ont conjointement annoncé la création d'une zone frontalière de libre-échange entre les deux pays.

Situation économique générale depuis 2001

49. L'aggravation de la crise politique et la forte réduction de l'aide étrangère à Haïti ont contribué à la détérioration de la situation économique depuis l'été 2001. Quasiment tous les indicateurs macroéconomiques sont au rouge. Le Fonds monétaire international (FMI) a indiqué qu'il n'avait pu conclure ses discussions avec les autorités haïtiennes concernant un programme dont il assurerait le suivi pour l'exercice financier 2001-2002 en Haïti (prenant fin le 30 septembre). Le taux de change de la gourde haïtienne est tombé à environ 26 gourdes pour 1 dollar des États-Unis (contre environ 20 gourdes pour 1 dollar en 2000 et 16 gourdes pour 1 dollar en 1997). Cependant, du fait de la contraction de la demande, le taux d'inflation moyen a été modéré (12 % contre 19 % en 2000) et est tombé à environ 8 % en décembre 2001, ce qui traduit en partie la très mauvaise conjoncture économique. Le taux de croissance économique a été négatif en 2001 (-1,7 % contre 1,2 % en 2000) et l'expansion du secteur informel s'est poursuivie. La prestation et la qualité des services sociaux de base ne cessent de se détériorer tandis que le déficit budgétaire financé par la Banque centrale est passé de 1 milliard 990 millions de gourdes à 2 milliards 250 millions de gourdes. Toutefois, la tendance à la baisse des recettes publiques constatée durant les années précédentes a été légèrement renversée, les recettes publiques en tant que pourcentage du produit intérieur brut ayant augmenté en 2001. En juillet 2001, la CARICOM a ouvert un bureau en Haïti pour fournir une assistance au pays en

vue de son intégration au marché commun des Caraïbes.

50. Ce sont les pauvres qui pâtissent le plus de l'aggravation de la crise politique et économique. Dans son *Rapport sur le développement humain de 2001*, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a estimé que l'indice de développement humain d'Haïti était de 0,467, ce qui est très en deçà de la moyenne régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui est de 0,760. La moitié environ de la population haïtienne connaît une forme de pauvreté fondée sur le revenu et pâtre de l'insécurité alimentaire tandis que 30 % vivent dans des conditions d'extrême pauvreté. Environ trois quarts des pauvres (aussi bien en termes de pauvreté fondée sur le revenu que de pauvreté extrême) vivent en milieu rural.

51. Évoquant des travaux de recherche sur la gouvernance et la justice sociale dans les Caraïbes, la Banque mondiale fait valoir que Haïti représente un cas extrême de pays pris dans un cercle vicieux où le chômage, les inégalités et le manque d'éducation favorisent l'anarchie et la violence, ce qui entrave la croissance économique et la création d'emplois et pérennise ainsi le chômage et les inégalités. L'insuffisance des moyens dans le secteur public constitue un autre obstacle grave à l'utilisation de l'aide. Haïti pâtit également d'obstacles structurels fondamentaux au développement, notamment le manque d'accès à l'éducation de base dont la qualité laisse à désirer, le très mauvais état des infrastructures et la dégradation de l'environnement ainsi qu'un exode rural massif².

Aide publique au développement consentie à Haïti

52. Du fait de l'impasse des négociations politiques et du manque de légitimité de la législature à la suite des élections contestées, le pays rencontre de plus en plus de difficultés à bénéficier de l'aide publique au développement. Le montant total de l'APD consentie à Haïti n'a cessé de baisser, tombant à environ 225 millions de dollars au cours de l'exercice 2000/2001, soit quasiment la moitié des décaissements dont il a bénéficié au cours de l'exercice 1997/1998. En outre, selon les projections, l'APD devrait continuer de baisser pour atteindre un montant estimé à 138 millions de dollars pendant l'exercice 2001/2002³. La Banque mondiale a suspendu ses prêts depuis 1997

et annulé le reste de ses projets⁴. Elle a retiré sa représentation permanente dans le pays en juin 2001 et, depuis lors, gère ses engagements limités en Haïti par l'entremise d'un bureau de liaison installé en République dominicaine. La Banque interaméricaine de développement a également réduit considérablement ses décaissements en faveur du pays. L'Union européenne et les principaux organismes de coopération bilatérale ont réduit leur aide au développement et fournissent largement leur concours financier par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile.

53. Dans une évaluation récente de l'aide qu'elle a fournie à Haïti de 1986 à 2001, la Banque mondiale a conclu qu'à en juger par son impact et par la notation de ses composantes, le programme d'aide n'a pas produit de résultats satisfaisants, son impact sur le développement institutionnel est négligeable et les quelques avantages qui en ont découlé sont peu susceptibles d'être durables. Dans son analyse, elle conclut que jusqu'à une date récente, la Banque et d'autres donateurs offraient des programmes d'aide classiques sans se pencher d'abord sur les problèmes fondamentaux de gouvernance et les obstacles politiques au développement, notamment une très faible capacité d'absorption⁵.

54. Lors d'une réunion du Groupe de contact sur Haïti présidée par la Banque mondiale en février 2002, les donateurs ont fixé trois conditions à la reprise de l'aide au développement en faveur d'Haïti : 1) règlement de la crise politique d'une manière satisfaisante pour l'OEA; 2) établissement d'un bilan faisant état d'une gestion macroéconomique prudente attestée par au moins six mois d'application d'un programme suivi par le FMI; et 3) engagement en faveur de la bonne gouvernance se traduisant par l'application de réformes dans la gestion des dépenses publiques et dans les secteurs déterminants pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

55. En revanche, tout en appuyant les appels en vue d'un règlement de la crise politique en Haïti et les efforts faits par l'OEA à cet égard, la CARICOM a exhorté la communauté internationale à fournir une aide au développement à Haïti à des conditions moins rigoureuses. Comme suite à une mission spéciale effectuée en Haïti par la CARICOM du 28 au 31 janvier 2002, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CARICOM ont engagé la

communauté internationale à reprendre les concours financiers en faveur d'Haïti étant donné les mesures prises par le Gouvernement haïtien pour créer un climat de confiance dans le pays. Ils ont demandé que les fonds fournis servent initialement à appuyer le renforcement des piliers démocratiques de la gouvernance et à fournir une aide humanitaire à la population, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

II. Vue d'ensemble des activités de développement des organismes des Nations Unies

Rôle du coordonnateur résident

56. Le coordonnateur résident en poste en Haïti a démissionné et quitté ses fonctions en juillet 2001. En août 2001, la candidature d'un nouveau coordonnateur résident a été présentée au Gouvernement haïtien, qui l'a approuvée en décembre 2001. Dans l'intervalle, une crise s'est déclenchée dans le pays où le coordonnateur résident désigné était en poste et s'est rapidement aggravée, ce qui a empêché l'intéressé de prendre ses nouvelles fonctions. On s'attend à présent à ce qu'il entre en fonctions en juin 2002. Les représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) assument à tour de rôle, à titre provisoire, les responsabilités et fonctions du coordonnateur résident, tandis que le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fait office de responsable de la sécurité par intérim.

57. Avant son départ, le coordonnateur résident sortant a axé ses efforts sur l'achèvement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et son approbation par le Gouvernement haïtien. Après que le mandat de la MICAH s'est terminé en février 2001, il a mis l'accent sur les mécanismes visant à assurer une bonne transition post-MICAH.

58. Depuis juillet 2001, les deux coordonnateurs résidents par intérim ont pris plusieurs initiatives importantes, notamment l'organisation d'une réunion de coordination des équipes de pays des Nations Unies en Haïti et en République dominicaine, en octobre 2001, et l'établissement d'un plan de travail pour la

coordination des activités des Nations Unies en 2002 qui met l'accent sur la mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Compte tenu du rôle particulier qu'il a à jouer au cours de la phase de transition post-MICAH et de la responsabilité qui lui incombe de préserver, dans une certaine mesure, la mémoire institutionnelle du système des Nations Unies en Haïti, le PNUD a continué de suivre l'évolution de la situation politique, en particulier dans le cadre de contacts réguliers avec l'OEA et, depuis mars 2002, dans celui du Groupe de pays amis d'Haïti qui sont membres de l'OEA, au sein duquel il a la qualité d'observateur. Le PNUD a également participé à la réunion du Groupe de contact organisée par la Banque mondiale, à Washington, en février 2002.

Rôle du PNUD dans les activités post-MICAH

59. Dans son rapport du 9 novembre 2000 (A/55/618), le Secrétaire général a recommandé que, tandis que la MICAH clôturait ses opérations, le PNUD assure la transition dans le domaine de la consolidation de l'état de droit. Dans un communiqué de presse du 13 février 2001, le Conseil de sécurité a formulé la même demande. En s'appuyant sur les réalisations de la Mission, le PNUD a élaboré un programme de transition post-MICAH visant à renforcer l'état de droit et à promouvoir la réforme de la justice, l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme. Ce programme a été officiellement approuvé par le Gouvernement haïtien et été présenté aux partenaires internationaux de développement du PNUD à New York en avril 2001.

60. La fermeture de la MICAH et la mise en train du programme de transition du PNUD ont eu lieu dans des circonstances difficiles, marquées par i) une aggravation de la crise électorale et politique en Haïti, caractérisée par un antagonisme exacerbé entre les différents acteurs politiques; ii) une réduction considérable, due à cette crise, des montants de l'aide publique au développement, ou leur affectation à des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile; et iii) le quasi-tarissement des ressources fournies par des donateurs bilatéraux à l'appui des activités visant à renforcer l'état de droit. Le programme de transition post-MICAH a été lancé sans ressources supplémentaires. Il

a donc été impossible d'exécuter toutes les activités initialement prévues. Toutefois, depuis, le PNUD a obtenu des ressources et un appui supplémentaires du Canada, de la Suède et des Volontaires des Nations Unies. Parallèlement, il a lancé avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme un projet d'évaluation de la situation des droits de l'homme en Haïti d'une durée de six mois.

61. À ce jour, les principaux résultats du programme de transition post-MICAH sont les suivants :

- **Justice** : une évaluation des besoins du Ministère de la justice et de la sécurité publique a été menée à bien et un appui a été fourni pour l'élaboration du règlement intérieur et de la loi organique de ce ministère; un index chronologique de toutes les lois adoptées depuis 1804 a été établi; des programmes pilotes d'appui à la justice ont été établis dans trois juridictions régionales; une commission chargée de renforcer le dispositif de justice pénale a été créée; un appui a été fourni pour le renforcement des bureaux de l'état civil; une étude sur le droit coutumier haïtien a été réalisée;
- **Office de la protection du citoyen** : un appui a été fourni pour l'élaboration d'une loi organique et d'un plan de développement stratégique; des activités de formation ont été organisées à l'intention des responsables et du personnel de l'Office;
- **Société civile** : un appui a été fourni pour la création d'un comité de coordination regroupant les principales organisations qui s'occupent des droits de l'homme; les capacités de ces organisations ont été renforcées;
- **Réforme de l'administration des prisons** : un appui a été fourni pour la mise en application d'un système de règlements intérieurs; des activités ont été organisées pour la poursuite de la formation du personnel des prisons; les systèmes de gestion de l'information ont été renforcés;
- **Préservation de la mémoire institutionnelle** : les documents de la Mission civile internationale en Haïti et de la MICAH ont été organisés et classés.

Les activités d'appui à la Police nationale haïtienne ont été suspendues en janvier 2002. Elles avaient été mises au point en coordination avec celles d'autres

partenaires bilatéraux et multilatéraux et ont été abandonnées du fait du retrait de la MICAH et des principaux partenaires bilatéraux.

62. Un système de coordination des programmes et activités du PNUD et de la nouvelle mission spéciale de renforcement de la démocratie en Haïti lancée par l'OEA devrait à présent être mis en place.

Principales activités des organismes des Nations Unies

63. En 2001, le PNUD a élaboré un cadre de coopération de pays pour les années 2002-2006 portant sur trois grands domaines d'activité : la gouvernance, la pauvreté et l'environnement. Dans le domaine de la gouvernance, il a continué d'appuyer le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice en Haïti dans le cadre du programme de transition post-MICAH. Il a également continué d'appuyer la mise au point d'un programme national de décentralisation et, avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, a soutenu un projet pilote de gouvernance locale dans le département nord-est.

64. Dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté, le PNUD a, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, soutenu un programme de promotion des emplois productifs et de lutte contre l'exclusion sociale dans le cadre duquel un appui a été fourni à des projets de microfinancement. En 2001, il a également poursuivi ses activités relatives à une enquête nationale sur le niveau de vie, dont les résultats devraient être publiés en 2002, et a entrepris d'établir le premier rapport national sur le développement humain. Dans le domaine de l'environnement, il a continué d'appuyer la mise au point d'initiatives nationales et de plans de gestion des catastrophes.

65. En 2001, la FAO a poursuivi son programme spécial pour la sécurité alimentaire en Haïti, et notamment ses activités de vulgarisation, qui ont permis d'accroître considérablement le rendement des cultures de base et les revenus qui en sont tirés. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), elle a continué de fournir un appui à la gestion des bassins versants, ainsi qu'au renouvellement et à la protection des ressources naturelles. Elle a également poursuivi ses efforts de renforcement des capacités en

matière de réglementation nationale de l'importation et de l'exportation des denrées alimentaires.

66. Le PAM a procédé à une évaluation de son programme de pays en Haïti et a élaboré un nouveau schéma de stratégie de pays, qui été présenté à son conseil d'administration en octobre 2001. Il a aussi organisé un atelier de quatre jours sur ses politiques en matière d'aide alimentaire et de développement, auquel ont participé les représentants d'organismes des Nations Unies, de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Enfin, il a organisé une table ronde sur l'éducation des filles et des ateliers sur les questions d'égalité entre les sexes.

67. Le FNUAP a programmé des activités relatives à la mortalité maternelle et à l'hygiène de la procréation, et a notamment appuyé la mise au point d'indicateurs en matière d'hygiène de la procréation. Il a également aidé à renforcer les capacités du pays en matière de collecte, d'analyse, de contrôle et de diffusion de données de base sur la population et le développement. Il a appuyé l'élaboration de divers plans nationaux, dont un porte sur la réforme du système de santé et un autre sur le VIH/sida. En coordination avec l'UNICEF, il a soutenu un projet visant à réduire le nombre des cas de transmission du VIH/sida par la mère. Enfin, il a collaboré avec le Ministère des affaires féminines pour la mise au point d'une stratégie de prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes.

68. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé ont coordonné une campagne nationale de vaccination au cours de laquelle 3 millions d'enfants de 0 à 9 ans ont été vaccinés contre la polio et la rougeole. Avec le FNUAP, ils ont aussi facilité l'élaboration d'une stratégie nationale relative aux maladies infantiles. Tous les organismes des Nations Unies qui ont des bureaux en Haïti ont contribué aux préparatifs nationaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida et participé à l'élaboration d'une stratégie nationale. Entre autres activités, des médicaments et moyens prophylactiques essentiels ont été fournis aux organismes publics et organisations non gouvernementales travaillant dans des zones urbaines et rurales défavorisées, pour être distribués aux populations marginalisées.

69. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'UNICEF ont soutenu la mise au point d'un plan d'action national

intitulé « L'éducation pour tous » et, en coopération avec le FNUAP, facilité l'élaboration d'un programme sur l'hygiène sexuelle et l'hygiène de la procréation destiné aux écoles primaires et secondaires. En décembre 2001, l'OMS/Organisation panaméricaine de la santé, le FNUAP, le PNUD, le PAM et l'UNICEF ont participé à une conférence régionale sur la violence dans la famille.

70. En novembre 2001, en coordination avec le PNUD, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi une mission d'assistance à Haïti dans le domaine des droits de l'homme, d'une durée de six mois, dans le cadre de laquelle sont prévues une assistance technique et une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de contrôle du respect des droits de l'homme en Haïti.

III. Progrès accomplis dans l'élaboration d'un programme d'appui à long terme

État d'avancement de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

71. À la suite de consultations avec une série de partenaires de développement, y compris tous les organismes des Nations Unies qui ont des bureaux dans le pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été présenté au Gouvernement haïtien, qui l'a approuvé, puis a été publié en juin 2001. Il a également été présenté aux organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux.

72. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, un ensemble de directives régissant l'assistance fournie par le système des Nations Unies en Haïti pendant la période de 2002 à 2006, a principalement pour objet de promouvoir un développement humain durable en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en renforçant l'état de droit, et en favorisant la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme. Durant la période du Plan-cadre, les organismes des Nations Unies présents en Haïti axeront leurs activités sur la mise en oeuvre de trois grands programmes portant sur les thèmes suivants :

a) **Gouvernance** : l'objectif est de contribuer à la démocratisation de la société, tant au niveau national qu'au niveau des collectivités;

b) **Services sociaux de base** : l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la population en créant des conditions plus propices au développement humain et en renforçant les capacités nécessaires à cette fin;

c) **Sécurité alimentaire et développement rural durable** : l'objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire de la population dans le cadre du développement rural durable.

73. L'équipe de pays des Nations Unies a conçu un dispositif de mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de contrôle de cette mise en oeuvre, qui prévoit la création d'un comité directeur, d'une équipe de coordination et de trois groupes techniques. Adopté en septembre 2001, ce dispositif est en train d'être mis en place. Des mécanismes de coordination opérationnelle interinstitutions seront créés une fois que les domaines de programmation commune auront été recensés et convenus, compte tenu des zones géographiques d'intervention définies dans le Plan-cadre.

74. Parallèlement au lancement et à la mise en oeuvre du Plan-cadre, et à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 47/199 et 50/120, les organismes du Groupe de développement des Nations Unies ont harmonisé leurs cycles de programmation pour qu'ils coïncident avec la période du Plan-cadre (2002-2006).

Banque mondiale/FMI et document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

75. On se souviendra qu'à la mi-2001, le Gouvernement haïtien, le FMI et la Banque mondiale avaient entamé des négociations concernant l'élaboration d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) provisoire, dans le cadre duquel devait être fourni un appui à la collecte et au traitement de l'information nécessaire à l'élaboration d'un document de stratégie complet. Ces négociations n'ont pas abouti, notamment parce que la Banque mondiale et le Gouvernement n'ont pu se mettre d'accord sur les réformes de la gestion des

dépenses publiques à introduire dans certains secteurs directement liés au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté. La mission d'étude du FMI et de la Banque mondiale initialement prévue pour l'été 2000 n'a pas eu lieu en raison de la crise politique et électorale. Compte tenu de la pénurie de statistiques sociales en Haïti et du temps nécessaire pour réunir les données et définir précisément les indicateurs et objectifs à retenir dans le document de stratégie, le FMI et la Banque mondiale estiment que l'élaboration d'un document de stratégie complet ne sera possible que dans deux ans, après qu'il aura été procédé à une évaluation de la pauvreté et que les données de base auront ainsi été réunies.

76. Cela étant dit, grâce à des enquêtes nationales sur le budget et le niveau de vie des ménages réalisées en 2000 et en 2001, une plus grande partie des données nécessaires à l'établissement d'un document de stratégie est désormais disponible. Le PNUD a aidé l'Institut national de statistique d'Haïti à réorganiser les données sociales dont disposent les groupes de statistique de plusieurs ministères. Sur la base des enquêtes susmentionnées, plusieurs indices utiles ont été mis au point, notamment l'indice de la pauvreté humaine, l'indice de la pauvreté mesurée en termes de revenu et le seuil de pauvreté, autant d'éléments nécessaires à une évaluation plus approfondie de la pauvreté. Le Gouvernement lui-même s'est efforcé de dresser une carte de la pauvreté sur la base de renseignements obtenus sur le terrain, et prépare le recensement général qui permettra de mettre à jour des données remontant à 1981. Il a aussi mené une série de consultations nationales sur un projet de stratégie de pays. À une réunion du Groupe de contact qui s'est tenue en février 2002, les donateurs sont convenus que les travaux techniques relatifs à la collecte de données sur la pauvreté et aux indicateurs sociaux devraient se poursuivre et se sont dits satisfaits de la mission d'étude sur la pauvreté effectuée par la Banque mondiale à la fin février 2002.

77. Ces initiatives reposent aussi sur les conclusions du bilan commun de pays dressé en octobre 2002 sous la direction du système des Nations Unies, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'atténuation de la pauvreté.

IV. Observations

78. Comme cela a déjà été souligné dans d'autres rapports présentés au Conseil au titre du même sous-point de l'ordre du jour (E/2000/63 et E/2001/67), le règlement de la crise politique, électorale et institutionnelle qui sévit en Haïti depuis 1997 est une condition indispensable à l'élaboration et à la mise en oeuvre, avec le Gouvernement, d'un programme d'appui à long terme.

79. Les organismes des Nations Unies qui ont des bureaux en Haïti ont achevé de dresser le bilan commun de pays et d'élaborer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Haïti, deux outils importants pour la mise au point d'un plan de développement à long terme. Toutefois, le contexte politique actuel et le fait que l'aide publique au développement dont bénéficie Haïti ne fait que diminuer font obstacle à tout nouveau progrès significatif.

80. Grâce aux efforts que déploie actuellement l'OEA en vue d'aider le Gouvernement haïtien à mettre fin à la crise, des conditions plus propices à l'apport d'une assistance internationale à Haïti pourraient se mettre en place. Toute décision des partenaires internationaux de développement relative à un programme d'appui à long terme dépendra dans une large mesure des résultats de cette initiative.

V. Recommandations

81. Compte tenu de ce qui précède, le Comité économique et social est invité à décider s'il souhaite continuer d'être informé régulièrement des progrès accomplis dans l'élaboration d'un programme d'appui à long terme en faveur d'Haïti ou s'il préfère subordonner l'examen de la question à une évolution positive de la situation politique dans le pays.

Notes

¹ Voir résolution 1212 (1998) du Conseil de sécurité en date du 25 novembre 1998.

² Banque mondiale, Évaluation de l'assistance à Haïti, Département de l'évaluation des opérations, 22 janvier 2002.

³ Banque mondiale, *Red Book*, Projet 2001

⁴ Banque Mondiale, *Fast Track Brief: Haïti Country Assistance Evaluation*, 19 octobre 2001.

⁵ Ibid.